

**COMMUNE DE LA COTE D'AIME**

**COMPTE RENDU DE REUNION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VENDREDI 22 MARS 2013**

Présents : OUDARD Michel - BONNET-EYMARD Xavier - COLLOMB Joël - COLLOMB Thierry - DOBIAS Serge  
GIRARD Gilles - GIRARD Sylvie - Sonia JULIE - NULLANS Marie Paule - REGNAULT Florence -  
SILVESTRE Philippe - VIBERT Christian - VILLIEN Gisèle

Excusé: JOVET Joël

Absente PY Adéline

Secrétaire : VILLIEN Gisèle

**I - AFFAIRES GENERALES**

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur LESOING qui s'inquiète au sujet de la vente de la parcelle ZT 256 à la Bergerie. Selon lui, il existe un déficit de stationnement sur ce hameau que la vente de cette parcelle ne fera qu'accroître.

**1. Contrat d'entretien d'éclairage public**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer un contrat d'entretien de l'éclairage public avec l'entreprise SERPOLLET Mont Blanc ; ceci dans le but de définir les moyens d'intervention et se mettre en conformité avec la réglementation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant valable jusqu'au 31 décembre 2013.

**2. Convention ERDF - hameau de Moulins**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'enfouissement du réseau BT aérien avec dépose du câble aérien passant sous et dans le hameau ainsi que le changement d'un poteau béton.

Il convient d'autoriser le passage sur la parcelle communale ZM 275.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes sur la parcelle ZM 265, au hameau de Moulins, avec ERDF.

### 3. Convention France Télécom – Route de Fromenterie

Dans le cadre du projet de réfection de la seconde partie de la route de Fromenterie, la commune souhaite procéder à l'enfouissement des réseaux.

La commune réglera directement les études et les travaux de génie civil auprès des entreprises et France Télécom financera directement les travaux de câblage, soit le montant dû par France télécom à la Commune : 1 016.50 € hors taxes et la Commune devra à France Télécom 241.56 € hors taxes.

## **II – FINANCES**

### 4. Vote des taux des impôts locaux

Le Conseil Municipal décide d'augmenter de 1.76 % le taux des impôts locaux ; ce qui porte à :

- |                                 |          |
|---------------------------------|----------|
| - Taxe foncière                 | 17.15 %  |
| - Taxe d'habitation             | 18.86 %  |
| - Taxe foncière sur le non bâti | 173.96 % |

### 5. Débat d'orientation budgétaire

Voir tableau en annexe

## **III – DIVERS**

### 6. Informations diverses

- Communauté de Communes : veille sociale

La Communauté de communes des Versants d'Aime est en train de mettre en place un système de veille sociale pour les personnes âgées. Bien vieillir chez soi, être entouré et reconnu sont des éléments essentiels pour le bien être de nos aînés. L'objectif du projet est de lutter contre la solitude, promouvoir les échanges de proximité et développer des activités adaptées aux séniors. Le système s'organisera autour de volontaires souhaitant faire des visites de courtoisie (discussion autour d'un café, lecture, jeux...) au domicile des personnes en besoin de liens sociaux et désirant faire partie du dispositif, ou accompagner ces personnes lors d'activités extérieures.

Si vous souhaitez prendre part à ce mouvement ou pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter Marie BARDAGOT à la Communauté de communes au 04 79 55 31 84 ou par email [veille-sociale@versantsdaime.fr](mailto:veille-sociale@versantsdaime.fr) ou Sylvie GIRARD à la Mairie au 06 25 64 08 48.

- Associations foncières pastorales

### **Deux projets importants pour notre territoire:**

Chacun peut constater que certains secteurs de la commune sont entretenus par les pâturages et que d'autres tombent en friche parce que abandonnés.

Nous avons pensé que cette situation impose de réagir, qu'il faut mettre en place des moyens pour entretenir les terres dans les secteurs où l'agriculture n'intervient plus.

Si chaque propriétaire reste isolé, il manque les moyens nécessaires pour assurer l'entretien de ses propres terrains.

Le seul moyen actuellement pour obtenir les aides nécessaires est de regrouper tous les propriétaires en AFP. Les subventions sont alors importantes pour les actions d'entretien.

La commune de La Côte d'Aime et la Communauté de Communes Les Versants d'Aime ont établi le même constat et ont, chacune de leur côté, élaboré un projet d'Association Foncière Pastorale, l'une pour notre territoire communal et l'autre pour tout le bas du versant de Centron à Bellentre, secteur plus communément considéré comme le « secteur des vignes. »

**L'Association Foncière Pastorale est une structure entièrement gérée par les propriétaires : en assemblée générale, ils décident des statuts, ils constituent le bureau et gèrent collectivement l'ensemble des terres. Chaque propriétaire conserve tous ses droits de propriété. Le secrétariat et la comptabilité de l'AFP sont assurés par le secrétariat de la mairie et tous les comptes sont visés par le percepteur. Les collectivités ne font qu'accompagner la création de l'AFP mais se retirent dès sa constitution.**

### **Création d'une Association Foncière Pastorale à La Côte d'Aime**

Chaque propriétaire de terrain agricole et de parcelles de forêt au dessus du secteur des vignes a reçu ces derniers temps une lettre de la Préfecture de Savoie les invitant à se prononcer sur le projet de création d'une AFP sur la Côte d'Aime. Ce document est très administratif dans sa forme , aussi nous voulons vous donner quelques éclaircissements.

Un groupe de travail animé par Monsieur Serge Lacour de la Chambre d'Agriculture s'est réuni pendant l'année 2010 pour travailler à la constitution des statuts de l'AFP. Ces statuts seront proposés à l'assemblée constitutive de l'AFP, si elle voit le jour. Vous pouvez prendre connaissance en Mairie du projet de statuts ainsi que du projet de règlement intérieur de l'AFP.

Nous vous rappelons que :

- l'enquête d'utilité publique est ouverte, vous pouvez déposer vos avis sur le registre en mairie.
- une permanence en mairie de la Commissaire enquêtrice se déroulera : le 2 avril de 15h à 17h, le 3 avril de 15h30 à 17h30 et le 5 avril de 14h à 17h, vous pouvez la rencontrer.
- vous pouvez retirer auprès du secrétariat de la Mairie, la liste nominative des parcelles dont vous êtes propriétaires.
- vous pouvez déposer votre réponse à la Mairie en évitant ainsi une réponse par lettre recommandée. Un reçu vous sera délivré.
- l'enquête publique se terminant le 6 mai 2013, votre réponse peut parvenir jusqu'à ce jour inclus.

### **Création d'une Association Foncière Pastorale du Versant du Soleil**

Ce projet est parti d'une réflexion sur le devenir des vignes du canton d'Aime. Il a accompagné la création de l'association « Vignes de Tarentaise » et la création du local « Le Pressoir » à La Côte d'Aime mais il s'est rapidement avéré que son intérêt allait bien au delà et qu'il pouvait permettre la valorisation de tout le foncier du bas du versant pour des usages variés : pâtures, prés de fauche, vergers, vignes, jardins... Il concerne pour notre commune le secteur des vignes.

Un groupe de travail s'est également constitué et comprend des habitants des cinq communes, propriétaires, agriculteurs ou élus.

Le projet n'en est pas encore à la phase de l'enquête publique mais des réunions vont avoir lieu dans les prochaines semaines. Elles auront lieu les 16, 17 et 23 avril à Centron, Tessens et Valezan.

Propriétaires ou agriculteurs, venez vous renseigner lors des ces réunions qui seront animées par Mr Serge Lacour de la Chambre d'Agriculture. Vous pouvez également obtenir des renseignements sur le site de la communauté de commune Les Versants d'Aime : <http://www.versantsdaime.fr/>  
Deux petits films y sont également visibles montrant bien les effets d'une restructuration du foncier. Une visite sur ce site est conseillée également à ceux d'entre nous qui ne sont pas concernés par l'AFP « Versant du Soleil » mais par l'AFP « la Côte d'Aime » car une partie des renseignements est générale à toutes les AFP.

Signé : Xavier Bonnet-Eymard et Serge Dobias

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée

La Côte d'Aime, le 1<sup>er</sup> avril 2013

Le Maire,  
M. OUDARD



**Dépenses 2013 en euros**

	<i>proposées</i>	<i>retenues</i>
<b>TOTAL</b>	<b>588 552.00 €</b>	<b>499 552.00 €</b>

**Foncier-Urbanisme**

DUP – Frais et acquisitions	75 000.00	75 000.00
DA, actes régularisations diverses	10 000.00	10 000.00
<b>total</b>	<b>85 000.00</b>	<b>85 000.00</b>

**CSE**

Installation bacs OM	15 000.00	15 000.00
<b>total</b>	<b>15 000.00</b>	<b>15 000.00</b>

**Travaux Grande Bergerie**

Contrôles	1 047.00	1 047.00
Parking	12 300.00	12 300.00
<b>total</b>	<b>13 347.00</b>	<b>13 347.00</b>

**Travaux Petite Bergerie**

Plan topo	5 000.00	5 000.00
Contrôle caméra	2 000.00	2 000.00
Maîtrise d'œuvre	5 000.00	5 000.00
<b>total</b>	<b>12 000.00</b>	<b>12 000.00</b>

**Voirie**

Montméry	16 000.00	16 000.00
Route de Pré Bérard	29 000.00	29 000.00
Chemin de l'Eterlou	4 900.00	4 900.00
Chemin de Pré Boissy	34 000.00	34 000.00
Route de Fromenterie	89 000.00	
Parking Maison de la vigne	9 800.00	9 800.00
Route du Mont Rosset	5 950.00	5 950.00
Route de Combe Valezane	6 725.00	6 725.00
Route d'Entre Deux Nants	9 275.00	9 275.00
Route des champs (Pré Girod)	5 000.00	5 000.00
Parking Mairie (topo)	800.00	800.00
Parking Mairie (maîtrise œuvre)	3 000.00	3 000.00
Panneaux routiers	1 186.00	1 186.00
<b>total</b>	<b>214 636.00</b>	<b>125 636.00</b>

**Eclairage public**

Déplacement mât La Sciaz	600.00	600.00
Rue du grand verger	2 600.00	2 600.00
Route de Pré Bérard (3 mâts)	4 515.00	4 515.00
Leds à Moulins(4)	4 100.00	4 100.00
<b>total</b>	<b>11 815.00</b>	<b>11 815.00</b>

**Défense incendie**

Poteau incendie Montméry	5 850.00	5 850.00
--------------------------	----------	----------

Poteau incendie Les Lognes	1 700.00	1 700.00
<b>total</b>	<b>7 550.00</b>	<b>7 550.00</b>
<b>Réseaux</b>		
Rue du Grand Verger	13 300.00	13 300.00
Extension Combasassoz eau		
Extension Combasassoz assain.		
Extension Combasassoz pluviales	23 500.00	23 500.00
Telecom- enfouissement Moulins	4 000.00	4 000.00
Eau potable chalet Mont Rosset	30 000.00	30 000.00
<b>total</b>	<b>70 800.00</b>	<b>70 800.00</b>
<b>Refuge La Balme</b>		
Couchage, porte wc sec, local groupe électrogène, passe-plats, auvent, insonorisation, finition sanitaire.	20 000.00	20 000.00
pico centrale	45 000.00	45 000.00
<b>total</b>	<b>65 000.00</b>	<b>65 000.00</b>
<b>Salle des fêtes-salle polyvalente</b>		
salle des fêtes reprise néons	694.00	694.00
lave-vaisselle	2 800.00	2 800.00
video-projecteur, écran	1 800.00	1 800.00
téléphone	150.00	150.00
Salle polyvalente : sièges, tables...	2 560.00	2 560.00
<b>total</b>	<b>8 004.00</b>	<b>8 004.00</b>
<b>Bâtiment</b>		
Toiture école	58 000.00	58 000.00
<b>total</b>	<b>58 000.00</b>	<b>58 000.00</b>
<b>Forêt</b>		
M.O. ONF bois façonnés 2012	3 503.00	3 503.00
Pistes Boch situation n°3		
Travaux d'entretien	16 775.00	16 775.00
<b>total</b>	<b>20 278.00</b>	<b>20 278.00</b>
<b>Divers</b>		
subvention classe découverte	1 800.00	1 800.00
site internet(commune,SI,refuge)	2 480.00	2 480.00
Photocopieur mairie		
Mo installation	298.00	298.00
location/an	924.00	924.00
maintenance	660.00	660.00
contrôle aire de jeux	360.00	360.00
Natura 2000(équipement sentiers)	600.00	600.00
<b>total</b>	<b>7 122.00</b>	<b>7 122.00</b>